

C.P. 261, Saint-Bruno-de-Montarville (Québec) J3V 4P9

PROCHAINS ÉVÉNEMENTS À NE PAS MANQUER EN 2022

Dès janvier, un exposé technique vous est proposé. Une conférence et une formation suivra en février.

Pour le début de l'année 2022 nous continuerons de vous offrir nos exposés techniques et nos formations sur Zoom tant que les conditions sanitaires ne nous permettent à nouveau d'être présent.

N'oubliez pas de vous inscrire!

Pour plus d'informations, consultez les pages 3, 4 et 5.



Exposé technique sur Zoom Monotype et créativité Samedi 22 janvier 2022, 10 h - 12 h Conférencière : Sylvie Fournier



Conférence sur Zoom Carrière en arts visuels, un cheminement continu Samedi 12 février 2022, 10 h - 12 h **Conférencier: Martin Bouchard**



Formation sur Zoom Créer un bouquet de fleurs unique Samedi 26 février 2022, 10 h - 15 h Formatrice: Sylvie Santerre







Appel de dossiers

Pour le début de l'année nous gardons le cap des exposés techniques ainsi que les formations sur Zoom. Cette formule a été fort appréciée au cours de l'année lorsque nos déplacements et nos contacts étaient limités. Nous préférons poursuivre de cette facon pour le début de l'année 2022. Nous visons un retour d'activités en salle bientôt tout en continuant des activités par vidéo conférence.

Vous êtes intéressés à donner des formations et/ou des exposés techniques, l'AAPARS vous offre l'opportunité de le faire. Pour soumettre votre candidature, veuillez nous faire parvenir votre CV ainsi qu'une lettre détaillant le type de formation ou conférence que vous proposez à l'adresse presidence@aapars.com

Une rémunération intéressante est offerte à tous nos formateurs et conférenciers.



Quelques artistes ayant déjà fait leur apparition sur notre plateforme Zoom



Si vous désirez faire paraître une annonce dans le numéro de FÉVRIER 2022, vous devrez la faire parvenir au plus tard le 21 JANVIER à l'adresse suivante : publications@aapars.com

VOTRE CONSEIL D'ADMINISTRATION	A L AAPAKS	Huguette Bourgeois, directrice aux expositions expositions@aapars.com	514 863-3600
Hélène Raymond, <i>présidente</i> presidence@aapars.com	514 816-0924	Lucie Michel, directrice au développement cultur conferences@aapars.com	el 514 889-8191
Jacques Landry, vice-président aux partenaires vicepresidence@aapars.com	450 461-3796	Evelyne Benoit, directrice au recrutement info@aapars.com	514 827-5076
Jacqueline Jacques, vice-président aux expositi artjacquelinesjacques@gmail.com	ons 450 672-0718	Francine Leroux, directrice à la formation ateliers@aapars.com	450 922-8649
Michel Côté, trésorier, co-responsable des ateliers des tresorier@aapars.com	le modèles vivants 450 676-6581	Guylaine Ruel, directrice au publications publications@aapars.com	450 349-1568
Renée Ruel, <i>secrétaire</i> secretaire@aapars.com	450 349-0477	Sylvain Demers, directeur aux communications communications@aapars.com	450 787-3705

Exposé technique offert en virtuel sur Zoom samedi 22 janvier 2022, 10 h à 12 h

(accueil à compter de 9 h 30)

Sylvie Fournier Artiste visuel - www.facebook.com/SFournier2019



Le monde de la création et les arts ont toujours fait partie de sa vie. Diplômée en arts plastiques du CÉGEP du Vieux-Montréal, elle a poursuivi sa formation en Design graphique, en gravure avec Pierre Ayot et en peinture à l'école des Beaux-Arts de l'Université du Québec à Montréal. Plusieurs formations ont aussi marqué son parcours, entre autres : psychopédagogie du langage plastique avec Michèle

Théoret, des ateliers de création avec Seymour Segall et Tania Lebedeff lui ont permis la liberté et l'expression de son image intérieur.

Elle est membre de regroupements : Galerie Arts Sutton, Gallea, Artxterra, artistes collagistes, atelier libre de peinture de Saint-Hyacinthe. La mise sur pied de projets a toujours fait partie de ses engagements : formation d'un groupe de peintres de l'atelier de St-Bernard, participation à la fondation de l'atelier de gravure Ville Aime Art, mise en place d'un ATELIER D'ARTISTES aux Galeries de Saint-Hyacinthe. En parallèle, elle a animé des ateliers d'arts plastiques pour enfants et adultes.

Sa participation à plusieurs expositions avec jury lui a valu des reconnaissances dont : Galerie Arts Sutton - Le Collectif des membres artistes (2020 - mention spéciale du jury) , Les rendez-vous Arts Sutton (2020 et 2021 - 2 fois prix du jury)

Actuellement elle recherche l'intégration de sa gestuelle spontanée et l'équilibre dans la composition d'une oeuvre qu'elle veut des plus épurée.



Dans la réalisation de mes oeuvres que ce soit en peinture ou dans la création de monotype, ma préoccupation étant le geste, le mouvement et le rythme. Dans cette démonstration, j'utiliserai principalement la plaque gelly, l'acrylique et différents outils.







Dans un premier temps je présenterai ma manière de créer des monotypes de façon spontanée puis comment je les utilise pour créer une oeuvre qui me parle. Le monotype est parfois une création en soi ou bien, il est déconstruit ou intégré dans un tableau pour arriver à produire une oeuvre évocatrice qui s'est construite, pour ainsi dire, d'elle-même. Les rythmes qui ressortent de mes tableaux expriment, comme des clichés, mon paysage intérieur. autant d'amorces à une organisation picturale inusitée, possédant chacune sa charge évocatrice spécifique.

Ce que je cherche, c'est que le spectateur initie une expérience visuelle et intime avec une oeuvre la faisant sienne allant même au-delà de mon intention. N'est-ce pas là le propos et l'idéal de l'artiste ?

Conférence offerte en virtuel sur Zoom samedi 12 février 2022,10 h à 12 h

(accueil à compter de 9 h 30)

Carrière en arts visuels, un cheminement continu

Martin Bouchard

Professionnel en arts visuels - mbouchard777.wixsite.com/martinbouchard



Martin Bouchard est bachelier en arts visuels de l'Université Laval. Il est dans le domaine des arts visuels depuis 44 ans, dont 23 en enseignement du dessin et autres disciplines et techniques en arts visuels. Il est aussi portraitiste et illustrateur.

Il a été coordonnateur aux expositions à la salle Jean-Paul Lemieux de la bibliothèque Étienne Parent pendant 24 ans.

Depuis environ 30 ans, il est caricaturiste événementiel dans différentes fêtes, congrès, mariages et autres, et ce, partout au Québec.

Dans sa pratique personnelle en peinture, il participe à de nombreuses expositions en solo et en collectif. Parallèlement à toutes ces activités, il travaille régulièrement aux montages d'expositions dans différents Musées et lieux de patrimoine pour la ville de Québec.

Depuis octobre 2020, il enseigne le dessin dans une école primaire. Du préscolaire jusqu'à la sixième année. Et depuis septembre 2021, il enseigne la caricature dans 2 écoles secondaires de la région de Québec.

Il est récipiendaire de reconnaissances officielles du milieu culturel et artistique local.



La conférence *Carrière en arts visuels, un cheminement continu* s'adresse aux artistes émergents ainsi qu'aux créateurs d'expérience et propose un parcours de réflexions en lien avec ce choix d'intégrer une discipline artistique dans sa vie. De plus, certaines pistes d'options concrètes guideront les créateurs vers des champs d'exploration menant à une plus grande visibilité et au développement de clientèles ciblées.

Metaglash



Déroulement

- 1. Objectifs de la conférence
- 2. Brève présentation du conférencier
- 3. Quelques propos sur l'art
- 4. Se définir comme artiste
- 5. Les réalités du marché de l'art

- 6. Actions concrètes et stratégies
- 7. La diffusion, les options
- 8. Rayonnement et consolidation
- 9. Conclusion
- 10. Questions



SYLVIE SANTERRE ARTISTE PEINTRE

Même si Sylvie est autodidacte en majeure partie, elle est tout de même passé par l'Atelier

du Geste confirmant ainsi son désir et son besoin de laisser libre cours à son intuition et à son imagination.

Elle utilise la peinture gestuelle afin de mettre l'accent sur le processus créatif plutôt que sur le produit final.

"La peinture m'apprend à vivre chaque instant comme il se doit en composant avec les imprévus et les obstacles que je rencontre sur mon chemin."

Après avoir passé la majorité de sa vie à vouloir tout contrôler et à vivre avec l'anxiété du quotidien aujourd'hui elle choisit une vie plus saine et équilibrée grâce à la peinture et à la créativité. C'est donc cela qu'elle partage dans ses ateliers et à travers ses coachings et les conférences qu'elle offre : apprendre à vivre en s'amusant parce que c'est bon pour la santé et que... L'Art fait du bien

Site Web de l'artiste :

www.galerielartiste.com

Équipement du participant Les participants devront se connecter à l'environnement Zoom par Internet en utilisant soit un ordinateur doté de caméra/micro ou une tablette iPad/Android.

Zoom

Vous bénéficierez des conseils techniques de l'AAPARS pour participer de façon active à cet atelier de formation par visioconférence Zoom.

Frais de participation

Membres de l'AAPARS : 65\$
Non membres : 65 \$ + 45\$ pour l'adhésion à l'AAPARS
Nombre de participants
Minimum de 8 / maximum de 12
Formulaire d'inscription en ligne

Informations

Francine Leroux

Directrice à la formation

ateliers@aapars.com

Créer un bouquet de fleurs unique

Formation en peinture à l'acrylique







Samedi 26 février 2022, 10h à 15h

Cette formation par visioconférence Zoom vous fera découvrir une façon très originale de créer un magnifique bouquet de fleurs de façon spontané à travers un processus de création où le plaisir est mis de l'avant.

L'artiste est reconnue pour ses œuvres florales originales et hautes en couleur et c'est avec toute sa passion et sa grande générosité qu'elle saura vous guider et vous accompagner dans la création de votre propre bouquet.

Le principal médium utilisé par l'artiste dans cette présentation sera la peinture acrylique mais libre à chacun d'intégrer du pastel à l'huile, des crayons de couleur ou tout ce qui peux être inspirant pour son œuvre.

L'alternance entre des périodes de présentation avec démonstrations par l'artiste et des mises en pratiques individuelles permettra à chaque participant de d'explorer de nouvelles techniques et de découvrir une nouvelle manière de créer librement.

Contenu du cours

- Présentation par l'artiste de son parcours créatif
- Explication et démonstration de la techniques spéciale et originale pour la création d'un bouquet de fleurs unique.
- Au fur et à mesure du processus de création il y aura des explications de différentes notions de couleurs, ombres et lumières, valeurs et contrastes.
- Démonstration de diverses techniques et exploration de différents outils comme la spatule, l'éponge, le rouleau et autres outils qui pourrait faire des effets ou textures.
- Trucs et idées pour vos créations à venir.
- Période de guestions et discussion sur l'atelier et tout ce qui peux vous aider

Préalable

Connaissances de base en peinture

Médium

Peinture à l'acrylique

Matériel

Une liste des matériaux nécessaires sera fournie lors de l'inscription. L'acquisition des matériaux est à la charge des participants.

Cette formation se distingue parce qu'elle offre un bénéfice double! D'une part, les participants profiteront de l'expertise technique d'une artiste professionnelle et, d'autre part, ils pourront réaliser les mises en pratiques dans leur propre atelier en s'engageant dans des échanges stimulants avec le groupe par connexion Zoom.

IL EST TOUJOURS TEMPS DE S'INSCRIRE INVITATION AUX ARTISTES MEMBRES



Expo Galerie AAPARS 2022 de Boucherville Centre multifonctionnel Francine Gadbois

Les 2 et 3 avril 2022

C'est avec beaucoup d'enthousiasme que nous vous offrons cette opportunité d'exposer vos œuvres dans un local qui permettra aux artistes d'exposer soit sur nos panneaux habituels (2 panneaux par artiste) ou d'installer leur chapiteau (10 pieds x 10 pieds), Prenez note que seuls les chapiteaux blancs seront permis. Si les règles de la santé publique nous le permettent, un vernissage, porto Cabral et chocolat, sera offert aux artistes et visiteurs le samedi à 14 h. Inscrivez-vous dès maintenant et créez vos plus belles œuvres afin d'offrir aux visiteurs une exposition à la hauteur de votre talent.

L'exposition est disponible uniquement aux membres en règle de l'AAPARS au moment de l'inscription et de l'exposition. Le coût est de 90 \$ pour deux panneaux OU 140 \$ pour un emplacement pouvant contenir votre propre chapiteau (10 pieds x 10 pieds). Le chapiteau ainsi que son système d'éclairage doivent être fournis par l'artiste exposant.

Les artistes utilisant les deux panneaux auront deux surfaces d'exposition juxtaposées et disposées à angle de 90° et le système d'éclairage inclus. Chaque surface de panneau troué mesure environ 48 pouces de large par 72 pouces de haut. L'installation se fera le vendredi 1 avril entre 15 h et 19 h. Tous les artistes devront avoir quitté les lieux pour 19 h.

La priorité est accordée aux premiers inscrits. Les artistes dont l'inscription ne sera pas retenue, en raison des places limitées, seront avisés par courriel au plus tard à la fin février. Les exposants admis recevront leurs cartons d'invitation, cartels, protocole, etc. deux semaines avant l'exposition.

Les endroits pour peindre sur place seront limités aux artistes qui seront installés dans leurs chapiteaux. Ces artistes, s'ils le désirent, pourront peindre durant tout le week-end à l'intérieur de celui-ci. AUCUN PRODUIT INFLAMMABLE NE DOIT ÊTRE UTILISÉ ET TOUS LES PRODUITS DEVRONT ÊTRE INODORES.

Nous vous prions de consulter le protocole d'entente, sur notre site internet, pour connaître les règlements et conditions de l'exposition. Vous devez vous soumettre à ces règles, faute de quoi, nous devrons retirer votre participation de l'exposition. Nous avons un urgent besoin de bénévoles pour faire de cette exposition un succès. Que ce soit pour une heure ou une journée, avant ou pendant l'exposition, chaque artiste exposant s'engage à donner au minimum une ou deux heures de son temps en tant que bénévole. Il est important de choisir les activités de bénévolat selon votre disponibilité, veuillez, SVP, l'identifier sur votre formulaire d'inscription. Une liste détaillée des activités de bénévolat lors des expositions de l'AAPARS est disponible sur notre site internet.

L'horaire et la tâche seront établis par la responsable des bénévoles de l'exposition.

Pour toute information supplémentaire, veuillez contacter :

Huguette Bourgeois, directrice des expositions expositions@aapars.com 514 863-3600

Jacqueline Jacques, co-directrice des expositions artjacquelinesjacques@gmail.com 450 672-0718

PROTOCOLE D'ENTENTE DE L'EXPOSANT

Expo Galerie AAPARS

Centre multifonctionnel Francine Gadbois -2 et 3 avril 2022

HORAIRE DE L'EXPOSITION

Vendredi 1 avril 2022

15 h à 19 h : installation des artistes

Samedi 2 avril 2022

10 h à 17 h : accueil des visiteurs

Dimanche 3 avril 2022

10 h à 17 : accueil des visiteurs

LIEU DE L'EXPOSITION

Centre multifonctionnel Francine Gadbois 1075 Rue Lionel-Daunais, Ville de Boucherville QC J4B 8N5



L'artiste est responsable de faire approuver par le CA de l'AAPARS, et cela au moins un mois avant l'exposition, tout support, technique, médium, etc. qui ne sont pas mentionnés ci-dessous, afin d'obtenir l'autorisation écrite d'exposer ses œuvres lors de l'événement. Cette mesure a pour but d'éviter les désagréments, les frustrations et les déceptions lors de l'installation par les artistes et par le comité organisateur de l'exposition. Les normes ne peuvent être modifiées au cours d'une exposition, car elles doivent être votées de façon majoritaire par les membres du CA.

OBJET DE L'ENTENTE:

- 1. L'artiste est un membre en règle de l'AAPARS au moment de son inscription et de l'exposition.
- 2. Pour les artistes concernés, seuls les chapiteaux blancs de format 10' x 10' seront acceptés. **Le toit du chapiteau ne doit pas être installé.**
- 3. L'artiste garantit que toutes les œuvres exposées sont originales, conçues et créées en totalité par lui et qu'elles ne sont pas des copies ou reproductions en tout ou en partie d'une œuvre d'un autre artiste. Les giclées ou autres formes de reproduction sont interdites sur les surfaces d'exposition même si l'artiste en possède le droit d'auteur. (Voir la définition d'une copie cidessous).
- 4. Des vérifications aléatoires seront faites parmi tous les exposants afin de s'assurer de l'originalité de leurs œuvres. Dans ce cas, l'artiste devra fournir ses photos, esquisses, dessins ou autres éléments de preuve.
- 5. Tous les médiums suivants sont acceptés : huile, acrylique, aquarelle, pastel, techniques mixtes, fusain, gouache, graphite, encre (ou autre sous approbation par l'AAPARS avant l'exposition).
- 6. Ne sont pas acceptées, des œuvres exécutées pendant des cours, ateliers, sessions de coaching sous la supervision d'un professeur ou qui ont été retouchées par une autre personne que l'artiste. Les œuvres doivent avoir été conçues et créées en totalité par l'artiste. Cependant, les œuvres créées dans les ateliers libres de peinture ou lors de session de groupe de peintres sans supervision sont acceptées.
- 7. Aucune œuvre exécutée directement à partir d'une image numérique, de l'internet, de matériel imprimé, en tout ou en partie ou rehaussée grâce à l'ordinateur ne sera acceptée. L'œuvre doit avoir été exécutée entièrement manuellement.
- 8. Aucun transfert d'image (croquis, dessin, image, photo ou autres) n'est accepté, et ce par aucun procédé (gel, photocopie, impression, etc.).
- 9. Toute image collée ou photo (même si vous en avez les droits d'auteur) ne doit en aucun cas représenter en tout ou en partie le sujet principal d'une œuvre.

- 10. Tout matériel de collage qui est appliqué directement sur une œuvre sans être peint ne doit pas représenter plus de 20% de l'œuvre totale.
- 11. Les matières utilisées pour texturer les fonds (c.-à-d. papier de soie, papier japonais, sable, etc.) ne sont pas assujetties à la règle précédente (no 10).
- 12. Tout objet ou texture apposés sur l'œuvre, peint ou non, doit être d'une épaisseur maximum de 1".
- 13. L'artiste qui peint sur place doit utiliser des médiums sans odeur afin de ne pas incommoder les visiteurs et les autres artistes.
- 14. Le prix **minimum** d'une œuvre doit être de **100** \$, ceci afin de ne pas déprécier les œuvres des autres exposants ni les médiums utilisés. Les diptyques ou triptyques sont permis.
- 15. L'artiste a la responsabilité d'installer lui-même ses œuvres entre 15 h et 19 h, le vendredi 1 avril à l'endroit qui lui est assigné par tirage au sort au moment de son arrivée.
- **16.** L'artiste ne doit occuper que l'espace qui lui est assigné par tirage au sort. Les œuvres ne doivent en aucun cas dépasser les surfaces d'exposition afin de ne pas nuire à ses voisins.
- 17. L'artiste s'engage à être présent pendant toute l'activité, à assurer la surveillance de ses œuvres ou à déléguer quelqu'un pour le faire à sa place (samedi de 10 h à 17 h et dimanche de 10 h à 17 h).
- 18. L'artiste ne peut reprendre ses œuvres qu'à la fin de l'exposition soit dimanche à 17 h. Si une œuvre est livrée sur place durant l'exposition, il devra la remplacer ou redisposer ses œuvres.
- 19. L'artiste s'engage à respecter les consignes suivantes :
 - Disposer ses œuvres de façon esthétique en laissant un minimum de 3 pouces entre chacune. Les normes d'accrochage de l'AAPARS sont dans le document « Accrochage Accrocheur » disponible sur notre site internet : www.aapars.com sous le lien : https://aapars.com/devenir-membre/informations-utiles.
 - Pour le respect de vos œuvres et de vos acheteurs potentiels, il est préférable que toutes les œuvres soient encadrées ou présentées sur toile galerie ou panneau de bois de 1½ pouce minimum d'épaisseur, avec les côtés peints sans broches apparentes. La présentation des œuvres doit être de qualité.
 - Les panneaux en acier inoxydable ou en aluminium sont acceptés avec un support de 3/4" minimum à l'arrière pour créer un effet de cadre flottant.
 - Fournir les crochets spéciaux pour panneaux troués pour suspendre ses œuvres ainsi que sa gommette pour les cartels et l'affichette à son nom;
 - Inscrire clairement sur les cartels fournis par l'association : nom de l'artiste, titre de l'œuvre, dimensions de l'œuvre sans l'encadrement, médium et prix;
 - Utiliser le matériel d'identification fourni par l'AAPARS pour identifier son espace;
 - Ne rien accrocher d'autre que ses œuvres sur ses panneaux;
 - Manipuler avec délicatesse le matériel d'éclairage fourni par l'AAPARS;
 - Seul le matériel d'éclairage fourni par l'AAPARS sera accepté, ceci afin de respecter les limites de voltage des locaux loués;
 - Une tablette (une seule par exposant) 30" x 8" fournie par l'AAPARS pourra être utilisée pour y déposer uniquement : portfolio, cartes de visite, signets et cartes de souhaits (pas de toile miniature);
 - Diriger son éclairage de façon à ne pas nuire aux exposants qui l'entourent;
 - Enregistrer ses ventes à la table des ventes pour statistiques uniquement, l'AAPARS ne retenant aucun pourcentage sur les ventes;
 - Chaque artiste exposant s'engage à donner de son temps en tant que bénévole en participant à la rotation au bureau des ventes, à l'accueil des visiteurs ou toute autre tâche selon l'horaire déterminé par la responsable des bénévoles;
 - À la fin de l'exposition, remettre les lieux tels qu'ils étaient à son arrivée.

20. L'artiste dégage l'AAPARS ainsi que la ville de Boucherville de toute responsabilité en ce qui a trait au feu, au vol, aux bris ou dommages de ses œuvres et il en assume lui-même les pertes, le cas échéant.

21. AUTORISATION – PRISE DE PHOTOS POUR PROMOTION

Tout exposant participant à une exposition de l'AAPARS accepte que les représentants de la presse ainsi que les organisateurs de l'événement de l'AAPARS prennent des photos de l'exposition dans lesquelles l'exposant ou son kiosque et ses œuvres peuvent être représentés. L'exposant donne par la présente son autorisation irrévocable et gratuite aux représentants de l'AAPARS et à ceux de la presse pour publier ces photos dans tout média public, qu'il soit électronique ou imprimé, et ce, pour une durée illimitée. Les images pourront être recadrées ou assemblées sans aucune condition de l'artiste, pour répondre aux besoins de communication de l'AAPARS.

22. L'artiste a lu ce protocole d'entente et s'engage à le respecter. Par respect pour les autres exposants, toute dérogation aux règlements pourrait malheureusement entraîner l'exclusion de l'exposant.

COPIE, REPRODUCTION OU ÉTUDE ?

Dans le but d'accréditer notre association sur le plan culturel, nous nous devons de clarifier la situation face aux copies et reproductions d'œuvre d'art afin de faire respecter les droits d'auteur, tant des artistes peintres que des photographes.

Ainsi toute œuvre exécutée à partir d'une œuvre d'un autre artiste que soi-même, ou d'une photographie autre que la sienne sans autorisation écrite du photographe ou de sa succession, ne pourra pas être exposée lors des expositions organisées par l'AAPARS même si l'auteur est décédé depuis plus de 50 ans.

Veuillez prendre note que ce règlement s'applique à **TOUTES** les images incluant celles de personnalités connues ou de célébrités. Dans ce cas, en plus de l'autorisation écrite du photographe, l'autorisation écrite de la personnalité ou de sa succession sera également obligatoire.

Une copie est une reproduction exacte d'une œuvre d'art en tout ou en partie. Une œuvre d'art est également une reproduction si elle représente exactement une photographie prise par une autre personne que l'artiste sans son autorisation. En d'autres mots, reproduire en peinture une photographie prise sur l'internet, dans un calendrier, une revue, un journal ou toute autre publication est une reproduction.

Une étude est l'ensemble des travaux (esquisses, essais de couleurs, dessins ...) qui précèdent et préparent l'exécution d'un projet, en l'occurrence, une œuvre.

Dès son arrivée, le vendredi 1 avril 2022, l'artiste doit signer, aux responsables de l'accueil, un document attestant avoir lu le contrat d'exposition et s'en déclare satisfait.

« La courtoisie, l'entraide et la bonne humeur sont toujours de bon aloi entre tous les partis. »





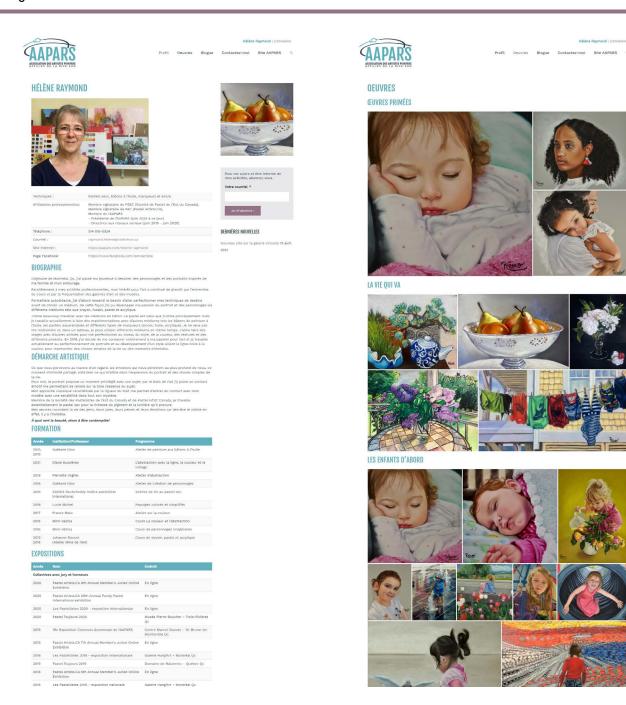


inscription

Les galeries virtuelles ont fait peau neuve

La nouvelle image de l'AAPARS continue de se mettre en place. La deuxième phase de la mise à jour de site web est maintenant complétée avec la conversion de nos galeries virtuelles aux nouvelles couleurs du site. Un onglet « contactez-moi » a été ajouté et un remaniement d'envergure de la section "Oeuvres" a été fait. L'emphase a été mise sur l'affichage de vos oeuvres. D'un premier coup d'oeil, le visiteur a une très bonne vue d'ensemble de vos réalisations.

L'offre de galeries virtuelles de l'AAPARS est une façon simple d'avoir votre propre site. Allez-y voir!



Vous désirez avoir une visibilité sur internet ? Vous pouvez dès maintenant faire votre demande. Si vous êtes déjà membre de l'AAPARS, veuillez communiquer avec la <u>responsable de la galerie virtuelle</u>, Ghyslaine Pilotte. Si vous n'êtes pas encore membre de l'AAPARS, veuillez communiquer avec la <u>directrice au recrutement</u>, Evelyne Benoit.

EXPOSITION SOLO OMBRE ET LUMIÈRE DU 20 JANVIER AU 27 MARS 2022,

AU PÔLE CULTUREL DE LA VILLE DE CHAMBLY



Je vous invite à cette exposition qui réunit mes plus récentes estampes réalisées avec ce que j'appelle des « échevelures », c'est-à-dire des lanières de tissus peintes dont les photographies ont été fusionnées. Un vernissage aura lieu le 27 janvier, de 17 h à 19 h (voir mon site Web pour une confirmation de l'événement, ainsi que les coordonnées de ce magnifique centre).

Bienvenue à tous. Au plaisir,

Susan St-Laurent www.susanstlaurent.com

Nona Zilberberg

SHOWFRETTE 2022

Fière de vous annoncer, que mes oeuvres seront projetées sur l'église St-Matthieu de Beloeil, à Beloeil, dans le cadre de la 9° édition de Showfrette.

18 et 19 février 2022, spectacle en lumière avec musique

Vendredi 18 février, 19 h -21 h 30

DJ Montana With VJ BunBun

Samedi 19 février, 19 h -21 h 30

DJ LeMonk With VJ Mister Grey.



La Ville de Boucherville publie des appels de dossiers dans le cadre de divers événements, sélection d'artistes pour ses lieux d'exposition et galeries, acquisition d'œuvres, intégration des arts à l'architecture ou pour la formation de divers comités.

Si vous souhaitez participer au dynamisme culturel bouchervillois, nous vous invitons à consulter ce lien :

https://boucherville.ca/residants/arts-et-culture/appels-de-dossiers/

Appels de dossiers en cours

Galerie Jean-Letarte:

FOR Appel dossier GJL 2022-2023

Galerie Jean-Letarte- Focus Boucherville:

FOR Appel dossier GJL Focus Boucherville 2023

Galerie Vincent-D' Indy:

FOR Appel dossier GVI 2022-2023

Galerie 500:

FOR Appel dossier G500 2022-2023

Art au café:

FOR Appel dossier Art au Café 2022-2023

Acquisition - Collection municipale

FOR Appel dossier Acquisition 2022 Résidences artistiques

FOR Appel dossier Residences artistiques 2022-2023





Le Club Créatif Association est partenaire de votre créativité





- · Faites partie de notre communauté
- · Découvrez nos nouveautés
- · Profitez de nos promotions

Visitez **deserres.ca/club-creatif** pour vous inscrire ou découvrir tous vos avantages exclusifs aux membres de l'AAPARS.



Merci de votre collaboration





























VERSANTS







CHRISTIAN DUBÉ Député de La Prairie Ministre de la Santé et des Services sociaux

Alain Therrien Député de La Prairie



66. route 132 (bureau 200) Delson, Québec J5B 0A1 Téléphone : 450 632-3383 alain.therrien@parl.gc.ca

Stéphane Bergeron Député de Montarville



1990 rue Léonard-de-Vinci (Bureau 201) Sainte-Julie, Québec, J3E 1Y8 Téléphone : 450-922-2562

COLLABORAT





MAGAZIN





Agathe Leclerc - Orford - Conseil

isabelle.leroux@clubvoyages.com www.orford.clubvoyages.com 514.432.9376







Députée fédérale Brossard – Saint-Lambert 6955 boulevard Taschereau Bureau / office : 225 Tél / Tel: 450-466-6872 Alexandra.Mendes@parl.gc.ca

Alexandra Mendès

Québec 🚟

SIMON JOLIN-BARRETTE
Député de Borduas
Ministre de la Justice
Ministre responsable de la Laricité
et de la Réforme parlementaire
Ministre responsable de la Lajcité
et de la Réforme parlementaire
Ministre responsable de la région
de la Montérégie Leader parlementaire du gouvernement













1625, boulevard Lionel-Boulet, bureau 202 Varennes (Québec) J3X 1P7 Téléphone : 450 652-4442 Courriel : xavier.barsalou-duval@parl.gc.ca